Bijoutier-joaillier

RÉF | 2938

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Reconnaître des pierres précieuses et des métaux nobles : identification des pierres précieuses et des métaux nobles couramment vendus, estimation du poids et de la taille des pierres précieuses, définition du prix du jour d'une nouvelle pierre et d'un métal noble courant, évaluation des gemmes;
- Conseiller le client lors d'achat ou de réparation de bijoux : détermination d'un bijou pour un client, argumentation du coût d'un bijou neuf ou à réparer avec le technicien;
- Gérer le commerce de bijoux : organisation du point de vente et des services, développement de l'offre de vente et des services, suivi de la mode et des tendances du marché, utilisation de l'outil informatique, installation de moyens de sécurité afin de se prémunir contre les délits, intrusions, vols, conflits et agressions, compréhension des démarches administratives et règlementaires spécifiques à la vente de bijoux;
- Mettre en œuvre des métaux précieux et matières diverses : réalisation d'opération de façonnage de métaux précieux et de matières diverses, utilisation du matériel et des équipements appropriés, réalisation de traitements métallurgiques, mécaniques et chimiques;
- Créer des bijoux;
- Réaliser des bijoux.

Programme

- **Cours professionnels :**

  1ère année :
  Création d'entreprise, Droit & Législation; Gestion commerciale; Techniques de représentation d'un bijou et créativité; Prévention et sécurité; Marketing et communication; Gemmologie; Atelier de travail des métaux; Technologie; Atelier de réalisation.

  2ème année :

Création d'entreprise, Droit & Législation; Comptabilité & gestion financière; Techniques de représentation d'un bijou et créativité; Marketing et communication; Gemmologie; Atelier de travail des métaux; Technologie; Atelier de réalisation.

3ème année :
Comptabilité & gestion financière; Fiscalité; Projet d'entreprise, Esprit d'entreprendre; Techniques de représentation d'un bijou et créativité; Gemmologie; Atelier de réalisation; Création assistée par ordinateur; Estimation et devis; Gestion de projets.

Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.

- **Pratique Professionnelle :**

  En complément des cours, il est fortement conseillé de conclure une **convention de stage** avec un patron-formateur, supervisée par un **délégué à la tutelle** qui est chargé de tous les aspects administratifs et qui veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil.

  Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

  Le candidat qui ne concluera pas de convention de stage devra faire la preuve d'une pratique obligatoire durant sa formation.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

3 ans

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours

Horaire

peuvent être donnés en journée.

Début

Septembre

Coût

325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émargeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accompli au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date **ET** répondre à l'une des conditions ci-après:

OU 4ème année réussie en secondaire général, technique ou artistique;
OU CESI;
OU 6ème année secondaire professionnelle réussie (soit le CE6P, soit le CQ6P);
OU Certificat d'apprentissage;
OU Examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.
Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.
Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :
- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.
Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront

préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme. La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages (voir les permanences).

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
http://www.efp-bxl.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation